

Agent de maîtrise (C2)

Informations sur le concours

Publié le :	26-04-2024
Filière :	Filière technique
Catégorie :	C
Type(s) de concours :	Sur titres, Sur épreuves
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	26-06-2024
A propos du poste :	

ARTICLE 1 - Un concours interne est ouvert en vue de pourvoir 1 poste d'Agent de Maîtrise au sein du Centre Hospitalier Spécialisé Saint Ylie Jura.

ARTICLE 2 - Peuvent se présenter, les candidats détenant l'un des diplômes, certifications ou équivalences fixés dans le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Ces derniers doivent justifier également 3 années au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

ARTICLE 3 - a) La phase d'admissibilité consiste en l'analyse de la complétude du dossier de candidature, vérifiant d'une part la possession d'un diplôme, titre de formation ou d'une attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière et appréciant d'autre part, les qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions du corps. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'admission.

b) La phase d'admission consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste d'une part en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches permettant de vérifier le niveau de compétence professionnelle dans le domaine professionnel concerné par le concours et, d'autre part, en une épreuve de contrôle de qualité permettant d'apprécier les capacités du candidat à rendre compte de la réalisation d'une tâche.

L'entretien vise, d'une part à apprécier la motivation du candidat ainsi que son expérience professionnelle et, d'autre part, à vérifier son aptitude à appréhender son environnement professionnel et sa capacité à assurer la coordination technique d'une équipe.

Chaque partie de la phase d'admission est notée de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des parties de la phase d'admission est éliminatoire. Pour chacun des concours, en vue de l'entretien prévu à la phase d'admission, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est, chaque année, mis en ligne sur le site internet de l'établissement organisateur du concours ou porté à la connaissance des candidats par tout autre moyen d'information.

ARTICLE 4 - Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir jointe au dossier d'inscription ;
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- les diplômes, titres de formation, et certificats dont ils sont titulaires dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige ;
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

ARTICLE 5 - Afin de raccourcir les délais de traitement et faciliter la gestion, les concours seront dématérialisés.

Le dossier d'inscription est disponible

- sur intranet CHS
- sur demande par mail à carriere@chsjura.fr

Le candidat transmettra par mail l'intégralité du dossier en un seul document au format PDF au service RH : carriere@chsjura.fr

Les candidatures doivent impérativement parvenir au service concours, au plus tard le 26 mai 2024, (date de clôture des inscriptions).

Informations sur l'établissement

Nom : CHS ST YLIE JURA

Ville : 39100 Dole

Site Web : <https://www.chsjura.fr/le-chs-saint-ylie-jura/>

Pour candidater

Date limite de candidature :

26-05-2024

Conditions de candidature :

Peuvent se présenter, les candidats détenant l'un des diplômes, certifications ou équivalences fixés dans le décret n° 2007-196 du 13 février 2007. Ces derniers doivent justifier également 3 années au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Pièces à fournir :

Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir jointe au dossier d'inscription ;
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- les diplômes, titres de formation, et certificats dont ils sont titulaires dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- les diplômes, titres et certificats lorsqu'ils sont exigés par des lois et règlements pour l'exercice des fonctions à accomplir ou lorsque l'exercice d'une spécialité l'exige ;
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Mail pour l'envoi des candidatures :

carriere@chsjura.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :